COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal du 26 août 2022 Procès-Verbal

Présents: Angélique LATHUILLIERE, Myriam KELLER, Bernard BLASER, Michèle CHABOISSIER, Gilles CHARVIN, Jean-Yves DUPAS, Monique PREMILLIEU, Romain POINSIGNON, Jean-Christophe PARENTHOUX, Bernard-Pierre NANTERME, GUILLET Pierre, BROCHET Pierre, Tracy BANGE (arrivée à 19h14)

Absents: Bernard REUTER, Catherine TROIANO

Les pouvoirs : Catherine TROÏANO donne pouvoir à Angélique LATHUILLIERE Tracy BANGE donne procuration à Myriam KELLER jusqu'à son arrivée.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre GUILLET est désigné secrétaire de séance

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2022

Madame le Maire s'excuse de son retard. Elle représentait la commune de Ceyzérieu à la réception organisée à l'occasion du départ de Monsieur François PAYEBIEN, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley. Madame le Maire remercie Monsieur le Sous-Préfet pour ses 18 mois de présence et d'implication pour le village de Ceyzérieu.

2022_08_01 ESPACE MULTI ACTIVITES JULIEN RICHARD : AVENANT N°1 MOE + APD

L'Estimation prévisionnelle des travaux de l'espace Julien Richard par l'atelier B était de 632 000€ HT.

L'estimation définitive en phase APD (Avant-Projet Définitif) est désormais de 802 800€ HT Différence de 170 800€.

L'écart de prix est principalement dû aux modifications de programmes liées à la géothermie, aux aléas acoustiques et de fondations. Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 76 942 € HT.

12 Pour - 1 abstention de Monsieur Nanterme - 0 contre.

2022_08_02 ACQUISITION DU BIEN VINCENT (ancienne boucherie Girel) – Grande Rue

Lors du conseil municipal du 19 juin 2020, celui-ci avait donné délégation à madame le Maire, pour exercer son droit de préemption.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, souscrite par Maître Isabelle BENAT, Notaire, représentant les propriétaires, reçue en mairie de CEYZERIEU le 26 avril 2022, pour la vente au prix de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €) d'un bâtiment situé 20 Grande rue à 01350 CEYZERIEU, cadastré section C 209, d'une superficie de 155 m², la Mairie en est désormais propriétaire. Cette acquisition entre dans les objectifs du nouveau PLU.

Le service comptabilité devra procéder au paiement.

Vote à l'unanimité

2022_08_03 CONVENTION DECLALOC

La Communauté de communes Bugey-sud souhaite mettre à la disposition des communes le service DéclaLoc Cerfa. Il s'agit d'un outil gratuit qui permettra de gagner du temps, en dématérialisant la prise en charge des déclarations en mairie, des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes. Elle en a confié la gestion à l'Office du Tourisme.

Une fois la déclaration activée, la mairie pourra faire connaître ce service, en donnant le lien suivant : https://www.declaloc.fr/ sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, la Communauté de communes et l'Office du Tourisme ne manqueront pas d'en informer les porteurs de projet souhaitant ouvrir un hébergement touristique. La convention de mise à disposition sera signée par les trois parties concernées : Communauté de communes, Office de Tourisme et Municipalité,

Cela facilitera l'établissement de la procédure autant pour le loueur que pour la mairie.

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme.

Vote à l'unanimité

2022_08_04 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL (affectation résultat N-1)

Mme Le Maire explique qu'après envoi du flux budgétaire au SGC d'Oyonnax, plusieurs erreurs d'affectation du résultat de l'année 2021, ont été identifiées. Le comptable public d'Oyonnax, Monsieur RIETZMAN André, a demandé à Mme Le Maire, de rectifier l'intégration du résultat 2021 via une décision modificative, des sommes suivantes sur l'exercice 2022.

Il s'agit de comptes dits « d'opérations d'ordres » c'est-à-dire que ces comptes ne sont pas ceux utilisés pour des dépenses ou des recettes réelles, hormis le compte 64168 « dégel du point d'indice de rémunération » du chapitre 012 « charges de personnel ».

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	54 005.15 €	
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	54 005.15 €	
D 64168 : DEGEL POINT D INDICE DE REMUNERA		59 255.13 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		59 255.13 €
D 023 : Virement section investissement	59 255.13 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	59 255.13 €	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	5 250.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 250.00 €	
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		24 243.28 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		24 243.28 €
R 021: Virement de la section de fonct	59 255.15 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	59 255.15 €	

Vote à l'unanimité

2022 08 05 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT (affectation résultat N-1)

Mme Le Maire explique qu'après envoi du flux budgétaire au SGC d'Oyonnax, plusieurs erreurs d'affectation du résultat de l'année 2021 ont été identifiées. Le comptable public d'Oyonnax, Monsieur RIETZMAN André, a demandé à Mme Le Maire, de rectifier l'intégration du résultat 2021 via une décision modificative, des sommes suivantes sur l'exercice 2022 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Déficit antérieur reporté	25 912.77 €	
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	25 912.77 €	
D 023 : Virement à section investis.	45 848.26 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	45 848.26 €	
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		0.13 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		0.13 €
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitat°		19 772.68 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		19 772.68 €
R 001 : Excédent antérieur reporté	45 848.26 €	
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	45 848.26 €	
R 002 : Excédent antérieur reporté	65 620.94 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	65 620.94 €	
R 1068 : Autres réserves		65 620.94 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		65 620.94 €
R 704 : travaux		9 886.68 €
R 7071 : Compteurs		9 886.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		19 772.68 €

Vote à l'unanimité

2022_08_06 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT (intégration prêt relais)

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, il avait été autorisé la signature du contrat de financement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 168 000 €. Cette somme correspondait au montant de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les travaux de mise en séparatif du centre-bourg de la commune.

Les communes bénéficient du FCTVA et peuvent donc demander son remboursement deux ans après la dépense.

Or, la réception des travaux ainsi que le dernier règlement ont été effectués en 2022.

Par conséquent, le prêt de 168 000 €, réalisé en 2020, ne pourra pas être remboursé le 5 septembre 2022 avec le remboursement du FCTVA, comme cela est prévu dans le contrat de financement de LA BANQUE POSTALE, la collectivité ne disposant pas dans son budget de la somme nécessaire.

Mme Le Maire informe que pour ne pas mettre en difficultés les finances de la commune, en accord avec la Communauté de Communes Bugey-sud et au vu du transfert du budget de l'eau et de l'assainissement à la CCBS (Communauté de Commune de Bugey Sud) le 31 décembre 2022, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 168 000.00 EUR.

Vote à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer le prêt.

Vote à l'unanimité pour **a**utoriser l'opération comptable : dépense / recette.

2022 08 07 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR PASUTTO Stéphane

Madame le Maire, ainsi que Monsieur BLASER Bernard, 1^{er} adjoint en charge des services techniques, précisent que la municipalité est toujours satisfaite du travail et des qualités professionnelles de l'agent technique, Stéphane PASUTTO. Madame le Maire rappelle que Monsieur PASUTTO Stéphane a été recruté sur un poste d'agent technique territorial le 05/07/2021; depuis, son contrat a été renouvelé deux fois.

Madame Le Maire rappelle que, comme la loi le prévoit, Monsieur PASUTTO a la possibilité d'être recruté sur un poste d'agent technique territorial pour le motif « accroissement temporaire d'activité » pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 18 mois consécutifs.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de cet agent pour une période de 6 mois, sur un poste d'agent technique territorial, du 03/09/2022 au 03/03/2023 pour le motif cité ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Points divers

- Monsieur Bernard-Pierre NAMTERME demande un éclaircissement sur le fait que Monsieur Bernard REUTER ne recevrait ni convocation ni compte-rendu de conseil municipal.
 - Madame le Maire rappelle que selon la loi votée en 2019, les modalités d'envoi des convocations aux réunions du conseil municipal ont changé. La convocation est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, par écrit à leur domicile. L'envoi par courrier n'étant plus que l'exception.
 - Mme le Maire rappelle qu'en début de mandat, une adresse mail spécifique à la mairie et nominative pour tous les conseillers, dont Monsieur REUTER, a été créée. Monsieur REUTER peut recevoir les documents en version papier sur simple demande écrite à Madame le Maire, s'il le désire.
 - A cette occasion, Madame le Maire se réjouit de l'intérêt porté par Monsieur REUTER pour le conseil municipal, malgré ses deux années d'absence. Madame le Maire rappelle que Monsieur REUTER est le bienvenu et que sa place est parmi les conseillers.
- Une formation aux premiers secours et défibrillateur est proposée le vendredi 9 septembre à 18h30 à la salle des fêtes. 50 personnes se sont inscrites.
- Les travaux pour l'installation de la fibre optique débuteront le 19 septembre et ce pour une durée de 3 mois, avec entre autres, la pose de 90 poteaux supplémentaires. La municipalité remercie les habitants d'avoir répondu favorablement aux courriers envoyés à chaque propriétaire de parcelles concernées par l'élagage de leurs arbres qui gênent la pose aérienne de la fibre.
- Madame le Maire rappelle que les « Apéros de la municipalité » sont appréciés par les administrés. Le prochain est prévu le samedi 3 septembre à Aignoz.
- Le 1^{er} septembre, une réunion est proposée aux habitants d'Aignoz par la CCBS pour présenter le projet et les travaux d'aménagement de la traversée du hameau.
- Les travaux de rénovation de la salle Julien Richard débuteront au lendemain de la Saint Antoine 2023 et dureront près d'une année.
- Lors de la journée du patrimoine, le 17 septembre prochain, Ceyzérieu mettra en avant les travaux de recherche réalisés au sujet du château de Grammont pendant la période de présence des réfugiés.

19h39 séance est levée



